

À QUOI JOUES-TU ?

Sensibilisation à la déconstruction des stéréotypes sexuels

Glossaire

DISCRIMINATION

La discrimination résulte de la distinction, de l'exclusion ou de la préférence fondée sur un motif illicite et a pour effet de détruire ou de compromettre le droit à l'égalité d'une personne dans l'exercice de ses droits et libertés.

Motifs illicites : la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état civil, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

La discrimination directe est caractérisée lorsque sur le fondement d'un des motifs, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne le serait dans une situation comparable.

La discrimination indirecte est caractérisée au regard de l'effet ou de l'impact différencié sur les hommes et les femmes d'une mesure, d'une disposition ou d'une politique apparemment neutre du point de vue du genre.

ÉGALITÉ

On entend par égalité l'égalité de visibilité, autonomie, responsabilité et participation des deux sexes à/dans toutes les sphères de la vie publique et privée.

Le concept d'égalité entre les sexes, hors de toute référence aux différences liées au sexe, s'oppose simplement au concept d'inégalité entre les sexes, c'est-à-dire aux disparités des conditions de vie des femmes et des hommes. Il soutient le principe d'une totale participation des femmes et des hommes à la vie en société.

Depuis longtemps - et c'est encore souvent le cas - l'égalité des sexes a été définie en Europe comme le fait de fournir aux filles et aux garçons, aux femmes et aux hommes, des droits égaux *de jure*, des opportunités égales, des conditions et des traitements égaux dans toutes les sphères de la vie et tous les domaines sociaux.

Nous reconnaissons cependant de nos jours qu'une égalité de droits (*de jure*) ne mène pas nécessairement à une égalité de fait (*de facto*).

ÉGALITÉ / DIFFÉRENCE

« Les hommes naissent libres et égaux en droits ». Si les droits égaux ont besoin d'être déclarés, c'est qu'ils n'existent pas en dehors de la volonté humaine qui les déclare. De fait, les humains ne naissent pas « libres et égaux », et en tant que tels, les hommes et les femmes non plus ; c'est donc un principe à affirmer et qui engage des actions.

DIFFÉRENCE :

Par rapport à la notion de différence, le principe d'égalité garantit aux femmes à la fois le droit d'être des personnes "comme les autres" par la prohibition de toute discrimination qui en ferait un groupe à part (une catégorie), la possibilité d'être reconnues et admises "telles qu'elles sont" (c'est-à-dire dans leur différence avec les hommes) et surtout le droit pour chaque femme



d'exprimer les particularités qui la distinguent des autres (hommes et femmes).

ÉGALITÉ / ÉQUITÉ

S'il y a des inégalités parmi les citoyens, il ne peut pas y avoir de démocratie. A partir du moment où l'on veut promouvoir l'égalité dans un Etat ou sur un territoire, alors celui-ci va se doter de moyens de réduire les inégalités.

L'ÉQUITÉ

Dans un État démocratique, le principe d'équité cherche à éliminer les injustices, qui ne sont pas du fait des personnes elles-mêmes. La notion d'équité exige de traiter de la même manière ceux qui sont semblables et de manière différente ceux qui ne le sont pas. L'équité s'oriente vers l'amélioration des situations plutôt que vers la transformation d'un système qui abolirait les hiérarchies (celui auquel tend l'égalité). Par contre, l'équité, appliquée dans le champ de l'égalité des hommes et des femmes, tend à privilégier la satisfaction des besoins des femmes tels qu'ils émergent dans leur position (souvent inégalitaires) au même titre que ceux des hommes.

ÉGALITÉ / PARITÉ

La parité désigne une représentation quantitative égale d'hommes et de femmes au sein d'une instance, d'une organisation.

La parité, en politique, est pensée comme une modalité propre de l'égalité, c'est-à-dire qu'elle doit permettre un égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.

L'égalité concerne la répartition des hommes et des femmes en fonction des rôles, fonctions et postes au sein d'une instance, d'une organisation. L'égalité s'attache à une répartition équilibrée des hommes et des femmes aux postes de décision, d'exécution, d'opération (segmentation verticale) et aux secteurs d'activité : social, économique, financier etc. (segmentation horizontale). Elle s'appuie sur les compétences, le savoir-faire, le savoir-être, Exemple : quant une assemblée est paritaire (même nombre d'hommes et de femmes) et que les hommes occupent toutes les fonctions de décision et les femmes celles d'exécution, celle-ci n'est pas égalitaire.

GENRE

Le genre désigne la construction culturelle de la différence des sexes.

Le genre est à la fois défini comme l'ensemble des rôles sociaux sexués et comme système de pensée et de représentation définissant culturellement le masculin et le féminin. La notion de genre permet de distinguer l'identité biologique de sexe (être mâle/ être femelle) de l'identité sociale.

Au travers de leurs activités, les êtres humains façonnent individuellement les rôles et les normes attribués à l'un et l'autre sexe et les reproduisent en se conformant à diverses attentes. Les politiques et les structures jouent un rôle de premier plan dans la modélisation des conditions de vie et elles institutionnalisent souvent, de ce fait, le maintien et la reproduction des genres établis socialement.

L'appartenance à un genre masculin ou féminin ne participe pas seulement d'une définition sociale des femmes et des hommes. Elle inclut un élément hiérarchique selon lequel les hommes sont considérés supérieurs aux femmes, et que les tâches, les fonctions et les valeurs qui leur sont attribuées sont supérieures à celles que l'on associe aux femmes.



MIXITÉ

La mixité serait la terminologie la plus souvent utilisée car elle apparaît la plus simple à mettre en oeuvre. L'école serait le premier lieu historique de la mixité mais encore dans un temps récent, le vingtième siècle. La séparation des sexes a construit et continue de construire nos sociétés. Cette séparation reposant uniquement sur une représentation forte de la différence biologique des sexes. Pendant longtemps l'instruction fut considérée comme inutile, voire néfaste, pour les filles. Cette discrimination se produit encore aujourd'hui insidieusement dans certains pays et plus odieusement dans d'autres. La mixité revêt au moins trois dimensions, les programmes, l'espace, le corps enseignant, qui n'évoluent pas au même rythme.

Des interrogations surgissent quant aux conditions de la mixité scolaire : les orientations respectives des un-es et des autres demeurent fortement sexuées, le caractère sexué des programmes et des méthodes, la question de l'éducation sexuelle, celle de la violence.

RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE

Ils désignent « les formes et modalités que prend le rapport social (entre hommes et femmes) ici et là dans l'espace social et ses spécifications... Une théorisation des rapports hommes femmes en rapports sociaux permet de penser la dynamique et la complexité des positions sociales des actrices et des acteurs. » (Anne Marie Daune Richard et Anne Marie Devreux, Rapports sociaux de sexe et conceptualisation sociologique. Recherches féministes Vol.5, n°2, 1992.)

Ces rapports sociaux structurent l'ensemble des champs sociaux, ils marquent une hiérarchie entre les individus. Étroitement liée à cette conceptualisation, la division socio-sexuée du travail constitue un principe qui organise dans nos sociétés la répartition des postes de travail et des qualifications.

RÉPARTITION DES TÂCHES

La répartition des tâches selon le sexe renvoie aux tâches exécutées en général par les femmes et les hommes au sein de la collectivité ou à la maison.

Des facteurs tels que l'éducation, la technologie, les changements économiques, et les crises soudaines que sont les guerres ou les famines, modifient les rôles féminins et masculins de même que la répartition des tâches.

Un examen de la répartition des tâches selon le sexe montre clairement l'interdépendance du travail effectué entre les femmes et les hommes et que ce sont les femmes qui exécutent la plus grande partie des tâches non rémunérées à la maison et au sein de la collectivité.

REPRÉSENTATIONS SOCIALES

Pour comprendre ce concept, il faut emprunter à la psychologie sociale. Denise Jodelet définit les représentations comme des constructions du réel dans la communication. Elles sont donc des créations individuelles et collectives. Cette forme de « connaissance pratique » permet la maîtrise de l'environnement, la compréhension et l'explication des faits.

C'est un acte de penser socialement élaboré qui aboutit au partage d'un système de codage du réel, d'un système de références qui permet à chacun d'interpréter les faits, d'appréhender le monde, de les classer. (in La psychologie sociale. S. Moscovici PUF 1988)

ROLE

Fonction assignée à quelqu'un, comportement qu'il est convenu d'attendre de sa part

- rôle sexuel: rôle relatif à la sexualité ;
- rôle sexué : rôle attribué à l'un ou l'autre sexe ;



- rôle traditionnel : rôle qui correspond à des stéréotypes et peut être interprété comme un rôle traditionnel.

SEXISME

Ensemble de croyances, de valeurs, d'attitudes qui, fondé sur des modèles stéréotypés et intériorisés, divise rôles, habiletés, champs d'intérêt et comportements selon le sexe, ce qui a pour effet de limiter le développement de l'individu sur tous les plans : personnel, affectif, professionnel et social.

L'un des effets principaux est la discrimination envers les femmes et l'aliénation des deux sexes.

STÉRÉOTYPE

Représentation (jugement, sentiment, opinion, image) simplifiée et déformée d'une réalité par une ou plusieurs caractéristiques d'une personne ou d'un groupe. Le stéréotype a un caractère réductionniste, et cette réduction a pour effet d'éliminer les nuances, d'attribuer une image générale à toutes les personnes d'un même groupe.

Les stéréotypes sont des «images dans nos têtes», images qui nous font voir le monde social non pas tel qu'il est mais tel que nous croyons qu'il est, et/ou tel que nous voudrions qu'il soit. Les stéréotypes sont des croyances collectives visant à attribuer une caractéristique à un individu en raison de son appartenance à un groupe, une nationalité etc ... Il a un effet de généralisation. Le stéréotype est un élément de représentation. Il s'agit d'une pensée essentialiste, à savoir qui dépersonnalise et réifie.

Dans le cas des stéréotypes de sexe, tout individu est réduit à des caractéristiques biologiques.

SOURCES DOCUMENTAIRES DE CE GLOSSAIRE

- 100 mots pour l'égalité : glossaire de termes sur l'égalité entre les femmes et les hommes, 1998, Commission européenne, Direction générale Emploi, Relations industrielles et Affaires sociales
http://www.europrofem.org/02.info/25glosar/glos_fr/glos_fr.htm

- UNIFEM, Conférence sur l'Égalité et démocratie : utopie ou défi, Conseil de l'Europe, 1995. Rapport Final du Groupe de spécialistes sur l'égalité et la démocratie, Conseil de l'Europe, 1996.

- Les Cahiers Racine, Égalité des chances entre les femmes et les hommes, Vicky Donlevy, Paris, 2001. RACINE, 73, rue Pascal, 75013 PARIS Tel 01 44 08 65 10 www.racine.fr/frontblocks_racine/default.asp?ID_THESAURUS=35

- L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes : Cadre conceptuel, méthodologie et présentation des bonnes pratiques. Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1998. <http://www.coe.int/DefaultFR.asp>

- Dictionnaire critique du féminisme, sous la coordination de H. Hirata, F. Laborie, H. Le Doaré, D. Senotier, PUF, Paris, 2004, 299 p. Deuxième édition.

- Dow Jane, Agir sur les représentations sexuées des valeurs du travail et de l'argent, 5^e programme communautaire pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, Belgique, France, Italie, 2002-2003.
<http://egalitere.free.fr/dowjane.html>



- Formation nationale à l'intégration de l'égalité homme femme dans les programmes européens, DGEFP, SDFE, RACINE, *égalité*, 2004.

